

PLAN DES AMENAGEMENTS VERTS DE LUDRES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal du 29 Juin 1978 (N° 84/78) donnant mission à l'A.U.A.N. pour l'étude des équipements verts de l'ensemble de la Commune, que cet organisme a remis la première partie de son travail composé de 3 plans masses.

L'Assemblée après en avoir délibéré, décide de faire examiner cette affaire par la Commission de l'Environnement qui en rendra compte dans une prochaine séance.